



# Bienvenue

750, 125<sup>e</sup> rue

Shawinigan, QC, G9P 3V4

Tél. :819 536-3878

**L'école Félix-Leclerc est une école à vocation musicale qui permet aux élèves de vivre une passion commune : la musique.**

## **Mission de l'école :**

Assurer la réussite de chacun en ayant la musique au cœur des apprentissages.

## **Vision de l'école :**

À l'école Félix-Leclerc, nous composons notre réussite au rythme de la musique en faisant preuve de respect, d'engagement et d'autonomie.



## **Le projet éducatif de l'école comporte 3 objectifs :**

1. D'ici juin 2023, porter le taux de réussite des élèves de 4<sup>e</sup> année, en lecture à l'épreuve ministérielle de juin, à 85%.
2. D'ici juin 2023, amener à 90% la proportion des élèves qui considèrent qu'à l'école Félix-Leclerc les élèves respectent les adultes et les autres élèves.
3. D'ici juin 2023, amener à 90% la proportion des élèves qui considèrent qu'à l'école Félix-Leclerc il y a de bonnes relations entre les élèves de l'école.

**Bonne année 2022-2023 !**

**Fonctionnement de l'école**

## Horaire des cours

|              |   |
|--------------|---|
| Surveillance | 7 h 45 à 7 h 55   |
| Cours        | <b>8 h 00 à 10 h 05</b>   |
| Récréation   | 10 h 05 à 10 h 24   |
| Cours        | <b>10 h 24 à 11 h 24</b>  |
|              |  |
| Dîner        | 11 h 34 à 12 h 44   |
|              |  |
| Surveillance | 12 h 44 à 12 h 54   |
| Cours        | <b>12 h 54 à 13 h 57</b>  |
| Récréation   | 13 h 57 à 14 h 16   |
| Cours        | <b>14 h 16 à 15 h 16</b>  |

**\* Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun élève ne doit se présenter dans la cour d'école avant les heures de surveillance.**

## Absence d'un élève

- Motiver l'absence de votre enfant en vous rendant sur Mozaïk ([portailparents.ca](http://portailparents.ca)) ou par l'application mParents.
- Téléphone de l'école : 819 536-3878, poste 3700 pour le secrétariat.
- Toute absence d'élève non motivée à l'avance par les parents sera contrôlée par un texto, un courriel ou un appel informatisé le matin et au retour du dîner.
- Tout élève qui doit quitter l'école avant la fin des cours doit présenter, à son titulaire, une autorisation écrite par les parents.
- Lors d'absence de l'élève pour voyage, il est de la responsabilité des parents de faire reprendre les travaux accumulés durant l'absence de l'élève à la maison. Les travaux ne seront pas remis avant le départ.

## Circulation des parents dans l'école

- Vous devez vous présenter obligatoirement au secrétariat avant de circuler dans l'école et sur le terrain de l'école. Les portes de l'école sont verrouillées en tout temps.
- Tout élève en retard (après 7 h 55) doit entrer par la porte avant de l'école et se présenter au secrétariat avant d'aller en classe.

## Retour à la maison

- L'école avise les parents d'un retour à la maison lors des situations suivantes : malaise, soupçon de maladie contagieuse, dans un cas d'accident ou d'inconduite grave. Les

parents prennent en charge leur enfant pour le ramener à la maison ou le conduire à l'hôpital.

- Lorsque les parents ou les personnes désignées en cas d'urgence ne peuvent assurer le transport de leur enfant, l'école fait appel à une ambulance et les frais seront facturés aux parents.
- Les parents doivent aviser le titulaire ET le service de garde par écrit ou par téléphone s'il autorise une autre personne (voisin, gardienne, etc.) à venir chercher l'enfant ou lors de tout changement à l'horaire régulier (service de garde, autobus, etc.)
- Pendant les heures de cours et de service de garde, les appels téléphoniques aux enfants par les parents ne sont autorisés qu'en cas d'urgence.

## Absence lors d'une épreuve ministérielle

En cas d'absence de votre enfant à une épreuve ou à une partie d'épreuve ministérielle, vous devrez motiver celle-ci avec une pièce justificative.

Les **motifs d'absences reconnus** aux épreuves ou parties d'épreuves ministérielles sont :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès ou mariage d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Ainsi, pour **toute absence non motivée** (par exemple, tournois organisés par des ligues mineures, que ce soit du hockey, baseball ou tout autre sport non reconnu par la Direction de la sanction des études, vacances familiales ou autre), **votre enfant se verra attribuer la note de « 0 »** à l'épreuve ou à la partie d'épreuve visée par une absence non motivée.

## Collations

- Les élèves doivent apporter des collations nutritives. À moins d'activité particulière, il est interdit d'apporter à l'école de la gomme, des friandises, du chocolat, des graines en écales (graines de tournesol), des rouleaux aux fruits et des boissons gazeuses.
- Il est interdit d'apporter des arachides et autres noix, afin d'assurer la sécurité des élèves qui ont des allergies.

\* En lien avec la *politique pour une saine alimentation* du Centre de services scolaire de l'Énergie.

## **Drogue, alcool, tabac**

- Il est interdit de consommer, d'être en possession ou de vendre toute drogue, alcool ou objet servant consommation de drogue.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'école ou sur ses terrains.

## **Tenue vestimentaire**

- L'élève se présentera à l'école dans une tenue propre, appropriée et décente, lui permettant de participer à tous genres d'activités. Par exemple, le short et le gilet trop court ou la camisole à bretelles spaghettis ne sont pas adaptés dans un milieu éducatif.
- Il est fortement recommandé d'identifier tous les vêtements de l'enfant, particulièrement les vêtements de la collection vestimentaire.
- En tout temps, l'élève doit être chaussé adéquatement : les sandales de plage, les souliers ou sandales à talons hauts sont fortement déconseillés pour des raisons de sécurité.

## **Musique**

- La participation aux deux concerts annuels est obligatoire.
- Le port du polo est obligatoire pour tous les événements et spectacles de l'école.
- Pour pouvoir participer aux événements spéciaux sur invitation, l'élève devra présenter un comportement exemplaire en classe en plus de faire preuve d'une grande éthique de travail dans la pratique de son instrument.

## **Biens collectifs**

- L'élève est responsable du matériel scolaire fourni par l'école. En cas de bris ou de perte, les parents en assumeront les coûts.

## **Biens personnels**

- À moins d'autorisation particulière, tous les appareils électroniques (jeux, téléphone cellulaire, appareil photo et vidéo, etc.) sont interdits à l'école.
- Il est interdit d'être en possession d'une arme (objet pouvant causer des blessures) ou d'une imitation d'arme.

## Éducation physique

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, l'élève doit porter une tenue sportive décente : short ou pantalon de sport, un t-shirt ou une camisole, des bas et des espadrilles.
- Au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle, l'élève doit arriver à l'école en tenue d'éducation physique.
- Au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, les élèves doivent avoir un chandail de rechange.

## Sorties éducatives

- Le code de vie de l'école s'applique pendant toute sortie scolaire.
- Les sorties éducatives gratuites qui sont réinvesties en classe sont obligatoires.
- Le polo de l'école est obligatoire lors des sorties.

## Fermeture de l'école

Le matin d'une tempête de neige, veuillez consulter :

- Une station de radio locale;
- Le site web du Centre de services scolaire de l'Énergie  
<http://www.cssenergie.gouv.qc.ca>;
- La boîte vocale de l'école, qui diffusera un message indiquant l'ouverture ou la fermeture de l'école.

Lorsque l'école est fermée pour intempéries et les jours fériés, le service de garde l'est également.

**J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'école.**

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Service de garde

### Description et fonctionnement 2022-2023

**Inscription** : Il est obligatoire d'inscrire votre enfant pour qu'il puisse fréquenter le service de garde, et ce, même si c'est occasionnel, ou si c'est en rapport avec le parascolaire.

**Heures d'ouverture** :

|       |                   |
|-------|-------------------|
| Matin | 6 h 45 à 7 h 45   |
| Midi  | 11 h 24 à 12 h 44 |

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Soir        | 15 h 16 à 17 h 30 |
| Pédagogique | 7 h 00 à 17 h 00  |
|             | ♪ ♪ ♪             |

**Coûts :** **Régulier :** 8,55 \$\* (Doit être inscrit à un minimum de trois jours/semaine, 2 périodes par jour).

\* prix sujets à changement selon l'indexation du gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Sporadique :** 4,05 \$\* le matin, 4,75 \$\* le midi et 7,05 \$\* le soir.

**Journée pédagogique :** 8,55 \$\* (Il peut y avoir des frais supplémentaires s'il y a des sorties ou des activités.)

**Journée pédagogique :** Un formulaire web vous sera envoyé par courriel afin d'inscrire votre enfant à cette journée. **Il est important d'y répondre avant la date prévue, afin de pouvoir prévoir le nombre adéquat d'éducatrices pour la journée.**

**Paiement des frais de garde :** Vous devez acquitter vos frais de garde toutes les deux semaines, lors de la réception de l'état de compte sur le portail. **Une journée réservée est une journée payée.**

**Absence :** Vous devez nous aviser en tout temps de l'absence de votre enfant, en communiquant avec le service de garde avant 9 h 00 le matin.

**Ajout de présence :** Vous devez nous aviser avant 9 h 00 le matin même pour ajouter votre enfant. Par la suite, aucune présence ne pourra s'ajouter dans la journée. **Au : 819 536-3878 poste 9**

**Repas :** Il peut être froid ou à faire réchauffer (placé dans un plat identifié et décongelé). Pas de plat en verre.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable du service de garde, Amélie Couture, au 819 536-3878 poste 3706.

## Demande d'autorisation

J'autorise mon enfant à faire des sorties à pied avec sa classe selon  
 Oui Non les règles du protocole piétonnier déjà établi avec l'équipe-école.

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_





**MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT LE  
TRANSPORT SCOLAIRE DU  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
819 539-6971**

1. L'élève peut prendre le transport scolaire s'il détient un avis de transport ou s'il a été dûment autorisé par le Service du transport du Centre de services scolaire de l'Énergie.
2. Il est formellement interdit à un parent d'adresser une demande verbale ou écrite au conducteur d'autobus pour faire transporter son enfant ailleurs qu'à son domicile. Le parent doit remplir un formulaire de transport optionnel qu'il peut se procurer à l'école de son enfant ou au Service du transport scolaire et doit joindre le paiement total pour assurer le traitement de la demande.
3. L'élève autorisé à utiliser le transport scolaire est tenu de :
  - a) respecter les règlements relatifs à ce service;
  - b) présenter son avis de transport à la demande de la conductrice ou du conducteur;
  - c) collaborer avec la conductrice ou le conducteur afin d'assurer l'ordre, la discipline et la sécurité de tous les passagers;
  - d) s'abstenir de transporter ou de faire usage de drogues et de stupéfiants;
  - e) être sobre et de s'abstenir de consommer des boissons enivrantes;
  - f) prendre son autobus avec son bagage à main seulement.



# Code de vie

**Ce que je dois respecter dans mon école :**

**Z En tout temps, j'adopte des comportements pacifiques.**

Tous gestes de violence sont défendus.

**Z Je communique poliment avec toutes les personnes de l'école en utilisant un langage approprié.**

**Z Je respecte mon environnement, le matériel mis à ma disposition et le code vestimentaire.**

**Z Je circule :**

- lors des périodes de cours, calmement dans l'école en marchant et **en silence**.
- lors des entrées et des sorties, calmement et en parlant à voix basse.

\* Conformément à la loi 56, tout conflit ou manifestation de violence sera évalué afin d'établir s'il y a rapport de force (intimidation).

Programme Mes valeurs à ma **portée!**

1. Valeurs de l'école
2. Cartes d'autonomie
3. Interventions progressives
4. Banque de gestes réparateurs
5. Fiches de comportement suivi
6. Non à la violence

Moi, \_\_\_\_\_, je m'engage à respecter les valeurs et le code de vie de mon école ainsi que les règles de ma classe.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# 1. Mes valeurs à ma portée!

## Respect

- Z Je suis fier de qui je suis.
- Z Je suis bienveillant avec les autres.
- Z J'utilise un langage positif.
- Z Je règle mes conflits de façon pacifique.
- Z Je prends soin du matériel mis à ma disposition.

## Engagement

- Z Je m'investis dans mes apprentissages.
- Z Je participe activement aux activités de l'école.
- Z Je prends mes responsabilités.
- Z Je fais preuve de persévérance.
- Z Je me développe comme musicien.

## Autonomie

- Z Je circule prudemment et calmement.
- Z Je remets mes feuilles signées.
- Z Je m'organise dans mon environnement.
- Z J'ai tout mon matériel.
- Z J'utilise bien mon temps.

## 2. Cartes d'autonomie

Les cartes d'autonomie sont offertes aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Il est important de savoir que plusieurs privilèges sont attribués aux élèves ayant leur carte d'autonomie.

### **Privilèges d'un élève autonome :**

- Z Je peux circuler seul dans l'école.
- Z Je peux entrer avant les autres à la récréation.
- Z Je peux participer à l'activité spéciale des élèves autonomes le vendredi.

Pour conserver leur carte d'autonomie, les élèves devront répondre aux attentes des élèves autonomes.

### **Attentes d'un élève autonome :**

- Z Je circule calmement dans l'école.
- Z Je chuchote lorsque je suis en circulation.
- Z J'arrive à l'école à l'heure et je suis prêt à travailler lorsque la cloche sonne.
- Z J'ai ma carte d'autonomie sur moi.

Une première carte de circulation est offerte à votre enfant gratuitement. Cette carte sera de type « carte de crédit » afin qu'elle soit durable. Les élèves garderont cette carte tout au long de leur cheminement à Félix-Leclerc.

### **Perte de la carte d'autonomie :**

Advenant le cas où votre enfant ne retrouve plus sa carte ou qu'il la brise, il pourra s'en procurer une autre au secrétariat au **coût de 2 \$**.

### 3. Interventions progressives

À l'école Félix-Leclerc, dans le cadre de notre code de vie, nous visons le développement des comportements positifs par le programme *mes valeurs à ma portée*. De plus, les intervenants ont mis en place une séquence commune d'interventions éducatives pour assurer une cohérence dans la gestion des comportements inadéquats.

Voici un exemple de comportements nécessitant une *fiche de comportement* :

- Z Violence verbale (paroles blessantes, menace)
- Z Violence physique (bousculade, coup, bagarre)
- Z Violence psychologique (harcèlement, rejet)



Formule de la fiche de comportement :

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

**FICHE DE COMPORTEMENT # \_\_\_\_\_**

**COMPORTEMENT OBSERVÉ :**

Violence verbale  Violence psychologique  
 Violence physique  Autre : \_\_\_\_\_  
 Intimidation (*article de loi 56*)

**DESCRIPTION DE LA SITUATION :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**INTERVENTION EFFECTUÉE :** **DATE :** \_\_\_\_\_

Réflexion  Rencontre ou appel de la direction aux parents  
 Reprise de temps  
 Retrait de privilège  Autre : \_\_\_\_\_  
 Rencontre avec la direction

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_  
Signature du parent : \_\_\_\_\_

**Séquence d'interventions :**

- Z Après 1 fiche : Réflexion ou reprise de temps + geste de réparation
- Z Après 2 fiches : Retrait de privilège + geste de réparation
- Z Après 3 fiches : Rencontre de l'élève par la direction + geste de réparation
- Z Après 4 fiches : Rencontre ou appel de la direction avec les parents + geste de réparation
- Z Après 5 fiches : Mesures disciplinaires + geste de réparation

Veillez prendre note que lorsqu'il s'agit de violence et d'intimidation, l'**article de loi 56** doit être appliqué tel que stipulé dans notre *plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école*.

## 4. Banque de gestes réparateurs

- Z Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
- Z Je prépare une affiche sur le respect, je la fais approuver et je l'affiche à la vue de tous les élèves.
- Z Je nettoie l'endroit que j'ai sali.
- Z Je répare ce que j'ai endommagé.
- Z J'utilise ma récréation pour faire mon geste de réparation.
- Z Je reprends le temps que j'ai perdu lors d'une période libre (récréation ou temps libre).
- Z Je recommence le travail.
- Z Je fabrique un aide-mémoire.
- Z Je donne de mon temps comme bénévole au sein d'un comité ou pour une tâche à l'école.
- Z Je suggère un nouveau geste réparateur et je le pose.

Grâce aux gestes réparateurs,

on règle nos conflits en **harmonie** !

## 5. Fiches de comportement

### Suivi 1<sup>re</sup> étape

|   | Date | Comportement observé  | Enseignant |
|---|------|---|------------|
| 1 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 2 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 3 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 4 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 5 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 6 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 7 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 8 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |

# Fiches de comportement

## Suivi 2<sup>e</sup> étape

|   | Date | Comportement observé  | Enseignant |
|---|------|---|------------|
| 1 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 2 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 3 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 4 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 5 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 6 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 7 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 8 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |

# Fiches de comportement

## Suivi 3<sup>e</sup> étape

|   | Date | Comportement observé  | Enseignant |
|---|------|---|------------|
| 1 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 2 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 3 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 4 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 5 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 6 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 7 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |
| 8 |      | <input type="checkbox"/> Violence verbale<br><input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> <b>Intimidation</b><br><input type="checkbox"/> Violence psychologique<br><input type="checkbox"/> Autre : _____ |            |



# 6. Non à la violence

## Climat scolaire, violence et intimidation

Aux parents des élèves de l'école Félix-Leclerc,

Le 15 juin 2014, le projet de loi 56 **Visant à prévenir et combattre l'intimidation à l'école** était adopté à l'Assemblée nationale obligeant les écoles primaires et secondaires à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Chaque année, le plan de lutte est évalué et bonifié à partir des forces et des vulnérabilités de l'école.

Le plan de lutte prévoit :

- Des mesures de prévention visant à contrer toute forme de violence et d'intimidation;
- Des modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence, ou pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation;
- Des mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;
- Des actions à mettre en œuvre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;
- Des mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;
- Des sanctions disciplinaires applicables au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
- Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;
- Des mesures visant à favoriser la collaboration des parents afin d'assurer un milieu sain et sécuritaire.

De son côté, le parent doit s'engager à collaborer au plan de lutte contre la violence et l'intimidation et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (art. 75.1, 3<sup>e</sup> par., 3<sup>o</sup>). Le parent doit aussi prendre des engagements en vue d'empêcher la répétition de tout acte de violence et d'intimidation (art.75.2).

Comme le stipule la *Loi sur l'instruction publique* : « **L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du Centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire** ».

Afin d'avoir une compréhension commune, voici quelques définitions importantes :

- **Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte où il y a inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
- **Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
- **Cyberintimidation** : Lorsque ces situations de violence ou d'intimidation se font par différents moyens de communication électronique (cellulaire, courriel, messagerie instantanée, messagerie texte, images numériques transmises par cellulaire, pages Web, blogs, bavardoirs, jeux de rôle ou d'aventure à utilisateurs multiples, profils en ligne) on parle de cyberintimidation.
- **Conflit** : C'est une opposition, un désaccord entre deux personnes (ou plus), un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. Un conflit entre des personnes est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Il peut entraîner des gestes de violence.
- **Accident** : C'est un geste imprévu, non intentionnel qui peut avoir des conséquences fâcheuses.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS EN MATIÈRE D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE À L'ÉCOLE

### Responsabilité de tous

En tout temps, que ce soit à l'école, dans le transport, dans les médias sociaux, sur le chemin de l'école, nous avons tous l'obligation d'intervenir devant un geste d'intimidation ou de violence

#### L'élève

Adopte un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du Centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Art.18.1.

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Art.18.1.

Est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence. Art.18.1.

#### L'école

Collabore à la mise en oeuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Art.75.3.

Veille à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence. Art.75.3.  
Assure un milieu sain et sécuritaire.

Collabore à l'organisation de l'activité de formation sur le civisme offerte annuellement aux élèves. Art.76.

Participe à l'élaboration du plan lutte contre l'intimidation et la violence, des règles de conduite et des mesures de sécurité ainsi que des autres mesures prévues aux articles 75 et 76 de la loi. Art.77.

#### Le parent

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Art.18.1.

Doit prendre les engagements prévus au plan de lutte contre l'intimidation et la violence lorsque son enfant est l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte. Art.75.2.

Doit collaborer avec le milieu scolaire.

#### La communauté

Collabore avec l'école pour soutenir les élèves et les parents qui vivent des situations d'intimidation ou de violence.

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire.

## PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE

### Quoi faire si mon enfant est victime d'intimidation ou de violence?

- 1- Appeler directement la direction de l'école (819 536-3878, poste 3701) ou un membre du personnel en qui vous avez confiance pour dénoncer la situation (819 536-3878, poste 3700).

### Les actions qui seront mises en place :

- 1- Arrêt d'agir auprès de l'auteur et assurer la sécurité de la victime.
- 2- Procéder à la collecte d'informations afin d'être en mesure d'évaluer la situation.
- 3- Discussion avec les intervenants impliqués et la direction d'école.
- 4- Établir des mesures à mettre en place auprès de l'auteur, des témoins et de la victime.
- 5- Informer les parents de l'auteur, des témoins et de la victime.
- 6- Assurer un suivi et mettre en place des interventions éducatives.
- 7- Informer la direction générale du Centre de services scolaire lorsque nous sommes en présence d'un geste de violence ou d'intimidation tel que défini dans la **Loi 56**.

### Important

Suite à de l'insatisfaction face aux interventions, il est possible de demander assistance à la personne responsable du dossier ***Climat scolaire, violence et intimidation***, au Centre de services scolaire de l'Énergie.

Cette personne est mandatée pour prêter assistance aux équipes-école et aux parents.

Coordonnées : 819 539-6971 (demander la personne responsable au niveau de la **Loi 56**).

**Contrat d'engagement pour un climat sain et sécuritaire à l'école**  
**Règles de vie pour créer une communauté scolaire empreinte de respect**

Comme élève, je m'engage à :

- Respecter les intervenants de l'école ainsi que les autres élèves
- Contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire
- Participer aux activités de l'école concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

En aucun temps, que ce soit à l'école, au service de garde ou dans le transport scolaire :

- je tiendrai des propos racistes, homophobes (orientation ou identité sexuelle),
- j'utiliserai les caractéristiques physiques ou un handicap pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'un intervenant de l'école ou d'un élève;
- je poserai des gestes de menace ou de violence pouvant porter atteinte à la sécurité d'un intervenant scolaire ou d'un élève;
- je ferai usage du web 2.0 pour intimider ou porter atteinte à la vie privée d'un intervenant scolaire ou d'un élève. (Le web 2.0 fait référence à l'ensemble des techniques et des fonctionnalités mises à la disposition des internautes dont, notamment, les médias sociaux, les cellulaires, les courriels, les messageries instantanées et autres);
- j'utiliserai l'identité d'un intervenant scolaire, d'un élève ou l'image sociale d'une école ou du Centre de services scolaire.

Je suis conscient que tout manquement à ce contrat d'engagement peut entraîner des sanctions disciplinaires (perte de privilège, retrait de classe, suspension, changement d'école, expulsion de l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire de l'Énergie).

L'élève, ou ses parents s'il est mineur, qui contrevient aux règles de vie pour lutter contre l'intimidation et la violence peut s'exposer à des poursuites de nature civile, pénale ou criminelle.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Comme parent, je m'engage également à prendre les mesures nécessaires pour que mon enfant respecte les règles de vie pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_